

Procès-verbal conseil municipal du vendredi 20 Mars 2026

- heure de début : 20h00

***appel des conseillers présents - vérification du quorum - des pouvoirs éventuels**

***désignation secrétaire de séance**

***approbation du procès-verbal du dernier conseil (13-02-2026)**

*M le Maire procède à l'appel des conseillers municipaux présents lors de cette séance afin de vérifier si le quorum est atteint et vérifie les pouvoirs éventuels : **11 présents**. Les conseillers municipaux doivent être physiquement présents, les procurations n'entrent pas dans le décompte du quorum. Le quorum doit être atteint au début de la séance ainsi qu'à la mise en discussion de chacun des points de l'ordre du jour. Les délibérations sont prises à la majorité absolue des suffrages exprimés. Lorsqu'il y a partage égal des voix, et sauf cas de scrutin secret, la voix du Maire est prépondérante.

*Un secrétaire de séance est désigné à main levée (conformément aux articles L5211-1 et L2121-15 du code général des collectivités territoriales) : **Jérémy Alles**

***Election du Maire**

Présidente de séance Joëlle Trescarte doyenne d'âge commence le Conseil Municipal par l'élection de Monsieur le Maire au scrutin uninominal secret. Dimanche 15 Mars 2026 sur 159 inscrits sur les listes électorales il y a eu 68 vote valide, 28 blancs, 28 nuls. Il est ensuite procédé au vote à bulletin secret. Résultats : 11 voix pour Mr Cibert Gilles donc Monsieur le Maire est élu à l'unanimité.

Mr le Maire reprend le conseil.

***Désignation du nombre d'adjoints**

La commune peut avoir trois adjoints donc monsieur le Maire propose de reconduire ce nombre, utilisé sous plusieurs mandatures précédentes.

Il est demandé au Conseil Municipal de délibérer : vote à l'unanimité pour trois adjoints.

***Election des adjoints**

Mr le Maire lit la note de l'AMF (ASSOCIATION des Maires de France) sur le nouveau mode d'élection des adjoints. Changement avec ce mandat : on vote pour une liste de trois noms, pas de panachage, pas de rature possible sous peine de nullité.

Une seule liste est proposée : 1. Jérémy Alles 2. Joëlle Trescarte 3. Joël Bouteillon

Vote à bulletin secret.

Résultat : huit voix pour la liste, trois nuls.

La majorité absolue est atteinte pour la liste qui est donc élue.

***Lecture de la charte de l' élu local (article L2121-7 du CGCT)**

Lecture à tour de rôle par les conseillers. Mr le Maire demande si les élus ont des questions. Pas de questions.

Le Maire précise quelques points : il arrive que la Mairie reçoive des cadeaux : ils sont soit distribués pour des lots ou consommés par les élus pour des moments de convivialité après les réunions ou encore distribués aux salariés de la commune.

Le déontologue peut être consulté pour aider à traiter les questions concernant un élu.

***Fixation des indemnités des élus**

Lecture de la note de l'AMF. Les indemnités sont différentes d'une rémunération (indemnités compensent notamment les frais de transport).

Montants retenus :

- Maire : taux de 28.1% _ 1 155.06€ brut
- Adjoint : taux de 10.89% _ 447.65 brut
- Le taux des adjoints peut être ajusté, à condition que le total (Maire + adjoints) ne dépasse pas le plafond.

Questions soulevées : -Déplacement en voiture personnelle : la mairie peut prendre en charge des frais de déplacement sous conditions. - Formation ponctuelle : la mairie peut rembourser sur note de frais.

Mr le Maire demande au Conseil Municipal de délibérer : oui à l'unanimité

*Délégation du Conseil Municipal au Maire et délégation des fonctions de signatures aux adjoints
La délégation de CM au Maire et délégation des fonctions de signatures aux adjoints est reporté au prochain Conseil Municipal.

*M le Maire propose au Conseil Municipal d'approuver le procès-verbal du dernier conseil municipal qui a été transmis à tous les conseillers municipaux ou d'indiquer les éventuelles modifications à y apporter. Le procès-verbal du conseil municipal du 13 février 2026 est approuvé à l'unanimité

Questions diverses

Commémoration - Guerre d'Algérie

La cérémonie était initialement prévue à 11h mais la fanfare n'était pas disponible donc la commémoration aura lieu à 10h. Le Maire souligne qu'il y a de moins en moins d'anciens combattants : il reste trois personnes sur la commune. Monsieur le Maire demande donc au plus grand nombre de venir et précise que la cérémonie sera suivie d'une collation prise en charge par la mairie.

Repas des anciens

Le repas des anciens aura lieu le dimanche 26 Avril. Une nouvelle formule inaugurée l'an dernier avait bien fonctionné : La proposition était d'élargir aux personnes ayant une résidence secondaires de plus de 65 ans (si une personne du couple remplit la condition c'est valable pour le couple). Des bulletins d'inscription vont être distribués aux personnes concernées. Les bulletins sont à retourner avant le 10 Avril. Il a été confié à M. Walter Mazza d'assurer les repas. Il y aura besoin de la main- d'œuvre des élus pour la mise en place.

Barrière à neige

Le sujet sera traité une fois les rôles définis. Michel soulève la question de passer à des barrières à neige plastiques.

Frelon asiatique

Une réunion d'information est prévue vendredi prochain à 19h, dans la salle sous la mairie, avec explications et fourniture de matériel. La communication se fait via illiwap 35 pièges déployés sur la commune. Ludovic gère le sujet.

Heure de fin : 21h38

Le Maire CIBERT Gilles



Le secrétaire ALLES Jeremy

A handwritten signature in blue ink, consisting of a stylized 'A' followed by a flourish.